

plus tard lorsque le véritable meurtrier confessa son crime. Jesse Lucas, dont le cas est demeuré célèbre, a été condamné à mort à la suite de témoignages dont la fausseté a été découverte quelques années plus tard: il aurait perdu la vie si la sentence n'avait pas été commuée en emprisonnement. Le directeur de Sing-Sing, M. Lewis E. Lawes, dans son livre *Meet the Murderer* (New-York, 1940) cite plusieurs cas dont il a eu connaissance qui portent sur l'exécution de gens dont il doutait fort qu'ils fussent coupables. Dans un cas, où il n'était pas question de peine de mort et qui n'a été tiré au clair que le 3 mai 1954 à Philadelphie, un homme a été acquitté à la suite d'un second procès après avoir purgé 24 ans d'une sentence d'emprisonnement à vie pour un meurtre qu'il n'avait pas commis.

Sauf erreur, personne n'a étudié à fond les exécutions faites par le passé avec l'intention expresse de découvrir combien de fois elles ont frappé des innocents. La chose a probablement été assez rare compte tenu du nombre total d'exécutions. D'aucuns pourront soutenir que de telles erreurs sont humaines, qu'elles sont intentionnelles et que dans l'ensemble elles sont compensées par le grand service rendu à la société par le maintien de la peine de mort comme moyen de détourner du meurtre. Ce semble là être le seul argument acceptable car ceux qui se prononcent en faveur de la peine de mort seulement parce qu'elle constitue la sanction juste et méritée du crime ou l'expiation du meurtre ne peuvent certainement pas tolérer ou approuver l'exécution des innocents. S'il n'est toutefois aucune façon de démontrer que la peine de mort a un effet préventif sur d'autres, l'exécution d'une seule personne innocente ne peut plus se défendre.

III. LA PEINE CAPITALE, CAUSE DE MEURTRES

Fait étrange à constater, les faits établissent que dans certains cas le désir d'être exécuté a porté des gens à commettre des crimes capitaux. De tels crimes sont, règle générale, une forme indirecte de suicide, l'auteur étant incapable de se résoudre à s'enlever la vie. On a noté dans d'autres cas un désir pathologique de mourir exécuté. En 1820, par exemple, on décapitait publiquement un meurtrier à Dresde, Allemagne. La cérémonie a tellement impressionné une femme faible d'esprit que quatre semaines plus tard elle tuait une jeune fille qui venait la visiter. Elle se livra ensuite aux policiers, qui, lorsqu'ils examinèrent sa maison, trouvèrent la date de l'exécution précitée sur la porte. Elle a déclaré que ladite exécution, tout comme deux autres dont elle avait été témoin en 1804 et en 1809. lui avaient mis dans la tête l'idée de commettre un meurtre afin de mourir de la même façon⁽³⁾.

Le suicide sous forme d'exécution semble avoir été assez courant autrefois. Dans l'ouvrage "The Journals of Melchior Huhlenberg (Philadelphie, 1945)" on trouve le passage suivant, recueilli dans le journal d'un des principaux pasteurs de Philadelphie avant la Révolution:

Le 23 mai 1765. Reçu de tristes nouvelles de New-York. Parmi les fervents fidèles de notre confrère Wyegand, qui se réunissent chaque semaine pour prier, il en est un qui a tranché la gorge de son fils âgé de trois mois... Le malheureux avoua qu'il était fatigué de la vie et obsédé par l'idée du suicide mais comme il n'avait pas le courage de mettre fin à ses jours, il trouva cette façon de mourir par décision judiciaire. (Vol. 2, p. 235)

⁽³⁾ Frede. "Hinrichtung als Mordsuggestion", *Monatsschrift für Kriminalpsychologie und Strafrechtsreform*, 19:252-253, 1928.